

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 9 mars 2024 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2023.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, BERGER , ROBIN, MORANCÉ, VINCENT, VIRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur HATTET qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. AVERBUCH qui donne pouvoir à M. VIRIEUX, Madame ROPARS qui donne pouvoir à Mme ROBIN, Madame MEUNIER.

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

PRISE EN CHARGE DE L'ACQUISITION D'UNE PIERRE TOMBALE

Par délibération du 22 octobre 2022, le conseil d'administration du CCAS a décidé de prendre en charge l'installation d'une pierre tombale pour la sépulture d'une petite fille ukrainienne décédée juste après l'arrivée de sa famille en France, en raison et de son inhumation au cimetière de la commune.

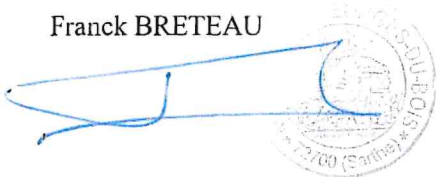
La facture globale s'élève à un montant de 3 081€TTC. Le Rotary a décidé de prendre en charge 1 000€.

Au vu de ces éléments, le CCAS décide à l'unanimité de prendre en charge le reste de la facture, soit un montant de 2 081€ qui fait l'objet d'une inscription au budget en section d'investissement.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

